

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 8 NOVEMBRE 2012

Délibération numéro 12 – 02 - 008

Dossier n°2 : L'actualisation de la planification des opérations du programme immobilier pluriannuel.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 5 octobre, s'est réuni le jeudi 8 novembre 2012 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (20 membres présents sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Gilles ARTIGUES – Jean-Claude BERTRAND – Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – Jean-Claude BURDIN (Vice président) – André CELLIER (Vice président) – Jean-Yves CHARBONNIER – Jean-Claude CHARVIN – Paul DUCRUET – Joël EPINAT – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Alain GUILLEMANT – René LAPALLUS – Alain LAURENDON – Iwan MAYET – Bernard PHILIBERT (Président) – Jean-Claude REYMOND – Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Messieurs Bernard BONNE et Dominique CROZET.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le 25 avril 2012, le conseil d'administration a retenu 4 opérations dont les études seront lancées en 2012. Ces choix ont été établis en fonction notamment des critères suivants : disponibilité d'un terrain, état de vétusté des bâtiments existants, activité opérationnelle.

Ces 4 opérations sont les suivantes :

↳ Charlieu : Construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours, abritant la compagnieMontant de l'autorisation de programme : 1 210 000 €,

↳ Andrézieux-Bouthéon : Construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours, à proximité de l'aéroportMontant de l'autorisation de programme : 1 970 000 €,

↳ Montagny : Extension du centre d'incendie et de secours existant, Montant de l'autorisation de programme : 170 000 €,

↳ Centre technique du matériel : Extension du bâtiment, afin de permettre le stockage de tenues d'intervention et de matériels d'intervention dans le cadre d'une nouvelle procédure de gestion.....Montant de l'autorisation de programme : 440 000 €.

Les choix des maîtres d'œuvre pour les opérations de Charlieu, Montagny et le centre technique du matériel ont été réalisés. L'opération concernant Andrézieux-Bouthéon ne pourra pas être réalisée toutefois dans l'immédiat en raison des raisons liées au foncier. Aussi, il est proposé d'intégrer dans les prochaines opérations en cours les constructions des casernes de **Saint-Galmier** (autorisation de programme de 860 000 €) et **Saint Sauveur en Rue** (autorisation de programme de 600 000 €).

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le conseil d'administration prend la délibération suivante :**

Article unique :

Le conseil d'administration décide de lancer dès 2012 les opérations de construction des casernes de Saint-Galmier et de Saint Sauveur en Rue et de voter les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

✓ *Opération de Saint-Galmier :*

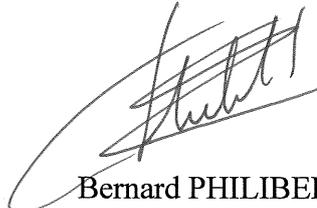
- autorisation de programme : 860 000 €
- crédits de paiement 2012 : 2000 €.

✓ *Opération de Saint Sauveur en Rue :*

- autorisation de programme : 600 000 €
- crédits de paiement 2012 : 2000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT